

Suivant la législation sur les cours d'eau non navigables, les Villes et Communes ont à leur charge l'entretien des cours d'eau de troisième catégorie situés sur leur territoire.

En regard de sa déclaration de politique générale en matière d'aide aux Communes, la Province de Liège a décidé de proposer un service étendu de visites des cours d'eau de troisième catégorie, pouvant être sollicité tout au long de l'année.

Visite des cours d'eau de troisième catégorie

Concrètement, l'aide se traduit par l'accompagnement des services communaux par un agent provincial lors d'une visite des cours d'eau de troisième catégorie, à une date définie de commun accord.

Cette visite permet de mettre en évidence l'état des ruisseaux considérés, définir les actions d'entretien, proposer des actions de réparation des cours d'eau à prévoir et définir leur priorisation (caractère urgent).



Exemple de constat : Affouillement sous gabions en amont d'une passerelle en pierre en rive droite, avec un degré de priorité moyen. L'aménagement proposé consiste à remplacer les gabions en mauvais état par des enrochements en pied de berge avec retalutage 4/4.

Les points problématiques détectés lors de la visite sont repris sur une fiche spécifique pour chaque cours d'eau, le tout étant regroupé dans un rapport de visite accompagné d'une carte des cours d'eau communaux en grand format.

Un métré reprenant une estimation du coût des travaux d'entretien est remis à la Commune, qui reste maître du choix des travaux à entreprendre. Les zones ponctuelles nécessitant un aménagement plus conséquent sont mises en évidence et, sur demande communale, peuvent faire l'objet d'une analyse spécifique.

Cette action provinciale est proposée gratuitement aux Villes et Communes qui prévoient de réaliser des travaux d'entretien sur leurs cours d'eau de troisième catégorie et souhaitent bénéficier d'un soutien technique pour la préparation de leur marché de travaux.

Contacts:

Direction Générale des Infrastructures et
de l'Environnement
Rue Darchis, 33 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/279.48.00
Fax : 04/279.48.10

Personne de contact :
Michel MARECHAL
Inspecteur général
Tél. : 04/279.48.69
michel.marechal@provincedeliege.be